

res et demie et ne manquait pas d'aller, en sortant de l'église, chez un vieillard, client de la Conférence, qu'il visitait. Le vieux vivait seul dans une misérable maison. Il retournait vers l'enfance; il avait de l'enfant les infirmités et les misères; il fallait lui rendre les soins que les mères rendent aux tout petits. C'était pour cette besogne que se hâtait le jeune ouvrier. Il fit cela pendant six mois, sans rien dire à personne. Il avait compté sans la reconnaissance du vieux qui, un beau jour, raconta tout à un autre jeune homme, membre aussi de la Conférence, lequel s'empressa d'aller le redire au père Lelièvre. Le père tint à féliciter et à encourager le héros de l'aventure. Mais celui-ci, fort contrarié, va trouver l'ami indiscret: "Tu ne connais donc pas l'Evangile, toi? Tu y aurais lu qu'on ne se vante pas. Qu'avais-tu besoin d'aller dire au père que je nettoyait le bonhomme?" C'est au Coeur de Jésus dont ils sont les amis fidèles que lui et ses camarades puisent pareil amour des pauvres et pareille délicatesse de sentiments.

N'oublions pas de mentionner *quatre autres Conférences*, celles-là pour les hommes, très vivantes et prospères, pour la seule paroisse de Saint-Sauveur, et l'*Orphelinat de Saint-Sauveur*, maison hospitalière confiée aux Soeurs de la Charité, fondée en 1907 par le père W. Valiquette, alors curé, avec les ressources de la paroisse, pour les malheureux de la paroisse, les vieillards et les orphelins, entretenue de la même manière et pour les mêmes fins. Il abrite actuellement 36 vieux et vieilles et une centaine d'orphelins, garçons et filles, tous de la paroisse.

4. L'Oeuvre de Jeunesse.

C'est la cadette des oeuvres de Saint-Sauveur. Elle a été fondée le 8 février 1911, sous l'impulsion du père Legault, curé de Saint-Sauveur, par le père Lelièvre avec quelques jeunes gens de l'Oeuvre du Pain des Pauvres. Dans la pensée de ses fondateurs, l'Oeuvre de Jeunesse devait être bien moins oeuvre de préservation qu'*oeuvre de formation*: il s'agissait de préparer une élite qui pût fournir en toute occasion au clergé paroissial des auxiliaires laïcs toujours prêts quand